

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation : 23/07/2024

Secrétaire de séance : Martine FIAMENGHI

L'an deux mille vingt-quatre et le 30 Juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, DONZEL Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri.

Absents : COUX Emmanuel (procuration de vote), FEITH Jérôme, STROOBANT Maëlle. VUAGNOUX Philippe (procuration de vote).

N° 36-2024 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE DESAMIANTAGE ET LA REFECTION DU TOIT DE LA SALLE POLYVALENTE

La commune a lancé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises pour le désamiantage et la réfection du toit de la salle polyvalente.

L'avis d'appel à concurrence a été envoyé le 14/06/2024 au Dauphiné Libéré Savoie et sur la plateforme dématérialisée « marches-securises.fr ».

La date limite de dépôt des offres était fixée au 12/07/2024 à 12 h.

Le marché est divisé en 2 lots.

6 entreprises ont déposé une offre dans les délais pour le lot n° 1 (désamiantage).

2 entreprises ont déposé une offre dans les délais pour le lot n° 2 (Couverture - Zinguerie).

La candidature d'une entreprise (lot n° 2) a été rejetée pour absence de références équivalentes à la présente opération en volume et en prix, activité principale indiquée dans le Kbis, capacités financières insuffisantes.

Des négociations ont eu lieu avec les 6 entreprises concernant le lot N° 1.

La commission des travaux et le maître d'œuvre du bureau TEC'LM se sont réunis le 26/07/2024 à 9 h pour l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- prend acte du résultat de cette consultation.
- approuve l'offre de l'entreprise TMBI, située à La Biolle, pour un montant de 62 244.08 € HT soit 74 692.90 € TTC (Lot n° 1 - Désamiantage).
- approuve l'offre en bac acier de l'entreprise Renault Charpente, située à La Ravoire, pour un montant de 296 955.50 € HT soit 356 346.60 € TTC. (Lot n° 2 Couverture - Zinguerie).

- autorise Mme Le Maire à signer les marchés pour le désamiantage et la réfection du toit de la salle polyvalente avec l'entreprise TMBI et RENAULT CHARPENTE et toutes les pièces nécessaires s'y référant.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 30 Juillet 2024.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER




Secrétaire de séance,
Martine FIAMENGHI



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le
Publié ou Notifié le